

Projet de loi relatif à la transition énergétique (n°2188) Nouvelle lecture Retour de commission

Présenté en Conseil des ministres : 30 juillet 2014

1^{ère} lecture Assemblée Nationale : Octobre 2014

1^{ère} lecture Sénat : Mars 2015

CMP (désaccord) : Mars 2015

Nouvelle lecture Assemblée Nationale : Avril 2015 (commission) – Mai 2015 (séance publique)

Président de la commission spéciale : François Brottes

Rapporteurs : Marie-Noëlle Battistel (titres 1 et 5) ; Sabine Buis (titres 2 et 4) ; Philippe Plisson (titres 3 et 6) ; Ericka Bareigts (titre 7 et la partie outre-mer du titre 8) ; Denis Baupin (titre 8) Responsable SRC : Christophe Bouillon

Rappel des votes lors de la 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale

Vote pour : SRC, Ecologistes, RRDP

Vote contre : UMP, GDR

Abstention : UDI

Les principales évolutions votées en commission

- Rétablissement de l'échéance de 2025 pour que la part du nucléaire dans le mix énergétique passe de 75 à 50% ;
- Rétablissement du plafonnement de la puissance nucléaire installée à 63,2 gigawatts ;
- Rétablissement de la distance minimale de 500 mètres entre une éolienne et une habitation, accordée au cas par cas sur la base d'une étude d'impact ;
- Rétablissement de l'interdiction généralisée des coupures d'eau, avec la possibilité donnée aux distributeurs d'en réduire le débit.

Titre 1 – Les grands objectifs

- Rétablissement de **l'échéance de 2025** (qui avait été supprimée par le Sénat) pour l'objectif de réduction de 75 à 50% de la part du nucléaire dans la production d'électricité – Amendement SRC

- Rétablissement de l'objectif d'une réduction de 50% de la **consommation énergétique finale** en 2050 – Amendement SRC

Titre 2 – Le bâtiment

- Ajout de critères supplémentaires pour les **nouvelles constructions publiques**, tels que l'utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés – Amendement UDI
- Suppression de **mesures relatives aux HLM** (ajoutées par le Sénat) comme le renforcement des exigences de performance énergétique pour la vente d'un HLM – Amendement SRC
- Demande à ce qu'au plus tard en 2020, l'Etat et les collectivités s'assurent à ce qu'au moins 70% de matières et de déchets produits sur les **chantiers de construction ou d'entretiens routiers** dont ils sont le maître d'ouvrage, soient réemployés ou recyclés – Amendement ECOLO
- Instaurer la date de 2025 (contre 2030 au Sénat), date selon laquelle la **rénovation énergétique des bâtiments** privés résidentiels à forte consommation d'énergie doit être appliquée – Amendement ECOLO

Titre 3 – Les transports

- Fixe au 1^{er} janvier 2017 (contre 2018 au Sénat) l'obligation pour l'Etat et les établissements publics, d'acquérir au moins 50% de véhicules propres lorsqu'ils renouvellent leur **parc de véhicules lourds** (supérieurs à 3,5 tonnes) - Amendement SRC
- Expérimentation de tarifs préférentiels sur les **péages d'autoroutes** pour les véhicules propres (véhicules écologiques et de co-voiturage) – Amendement UDI
- Rétablissement de l'obligation pour les entreprises de plus de 100 personnes basés sur un même site, d'élaborer un plan de mobilité pour organiser de manière sobre les **déplacements domicile-travail** de leur personnel - Amendement SRC
- Evolution de la réglementation au plus tard fin 2015 concernant la circulation alternée en cas de **pic de pollution** pour permettre aux pouvoirs publics d'être plus réactifs – Amendement ECOLO
- Repousse à 2017 (contre 2016 pour le Sénat) la mise en place des nouvelles obligations réglementaires pour le déploiement des **véhicules électriques et le stationnement des vélos dans les bâtiments** - Amendement SRC

Titre 4 – Le gaspillage et l'économie circulaire

- Rétablissement de l'interdiction d'utiliser de la **vaisselle jetable plastique** d'ici 2020, sauf ceux compostables et constitués de matières bio-sourcées – Amendement ECOLO
- Rétablissement des mesures de lutte contre **l'obsolescence programmée** des produits, avec une amende pouvant aller jusqu'à 10% du chiffre d'affaires moyen annuel de l'entreprise - Amendement SRC

Titre 5 – Les énergies renouvelables

- Rétablissement de la distance minimale de 500 mètres entre une **éolienne** et une habitation (elle avait été portée à 1 000 mètres par le Sénat) en prévoyant toutefois un accord au cas par cas, sur la base d'une étude d'impact – Amendement SRC

Titre 6 – La sûreté nucléaire

- Demande d'un rapport sur la prise en compte de la pénibilité des **travailleurs du nucléaire** en contact avec des rayonnements ionisants – Amendement ECOLO

Titre 7 – Simplifier les procédures

- Evolution de l'assiette de la part communal **d'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)** entre la commune d'implantation d'une éolienne et les communes environnantes : 2/3 revient à la commune d'implantation contre 1/3 pour les communes environnantes (le Sénat l'avait partagé en part égal) – Amendement SRC

Titre 8 – Agir ensemble

- Rétablissement du plafonnement de la **puissance nucléaire installée** à 63,2 gigawatts (contre 64,8 institué par le Sénat) - Amendement SRC
- Rétablissement de l'interdiction généralisée des **coupures d'eau**, avec la possibilité donnée aux distributeurs d'en réduire le débit, comme c'est déjà le cas pour l'électricité – Amendement SRC
- Expérimentation de l'élargissement de l'utilisation du **chèque énergie** pour permettre le remplacement ou l'achat d'équipements performants en matière énergétique - Amendement ECOLO